Département de la Moselle

Arrondissement de THIONVILLE

Nombre des conseillers élus

23

Conseillers en fonction

23

Conseillers présents

20

COMMUNE DE FONTOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 40 / 2026

Séance du 28 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur Mathieu WEIS, Maire

Présents : MM. WEIS - MAOUCHI - BALSAMO Florent - BALSAMO Dominique - BOGUET - FRANCOIS - ZELLER - KOLATA - WEBER - PERTUY - SCHIBI
Mmes PEIFFER - FUNK - VAPPIANI - DIEUDONNE - MAAS - BLACH – SANTONI - BRUEL - LAUER

Absent : M. GARRIGA

Absent excusé : Mmes CAMOZZI - MATHYS

Procuration de Madame CAMOZZI à Monsieur BALSAMO Florent
Procuration de Madame MATHYS à Madame DIEUDONNE

Secrétaire de séance : Brigitte VAPPIANI

N° 40 - Accueil périscolaire et mercredis récréatifs 2026-2027

Le Maire indique que les tarifs 2025-2026 sont les suivants :

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Facturation au ¼ d'heure

	MATIN 7 h - 8 h 15	MIDI 11 h 45 - 13 h 30		SOIR 16 h 15 - 18 h 30
QF < 500 €	L'heure 1,22 €	L'heure 1,22	Repas 3,78	L'heure 1,22 + goûter 1 €
QF 501 à 750 €	L'heure 2,00 €	L'heure 2,00	Repas 3,78	L'heure 2,00 + goûter 1 €
QF 751 à 1 000 €	L'heure 2,42 €	L'heure 2,42	Repas 3,78	L'heure 2,42 + goûter 1 €
QF 1 001 à 1 500 €	L'heure 2,82 €	L'heure 2,82	Repas 3,78	L'heure 2,82 € + goûter 1 €
QF 1 501 à 2 000 €	L'heure 3,22 €	L'heure 3,22	Repas 3,78	L'heure 3,22 € + goûter 1 €
QF > 2 001 €	L'heure 3,64 €	L'heure 3,64	Repas 3,78	L'heure 3,64 € + goûter 1 €

MAJORATION hors repas et goûter pour les élèves des communes extérieures : 10 %.
Le prix du repas suivra les révisions de prix appliqués par le prestataire de service.

MERCREDIS RECREATIFS

	Journée Repas + goûter 7 h 30 - 18 h	Matin + repas 7 h 30 - 13 h 30	Repas + après-midi + goûter 12 h - 18 h	Après-midi + goûter 13 h 30 - 18 h	Matin 7 h 30 - 12 h
QF < 500 €	14	9	9,50	5	4,5
QF 501 à 750 €	16	10	10,50	6	5,5
QF 751 à 1 000 €	18	11	11,50	7	6,5
QF 1 001 à 1 500 €	20	13	13,50	8	7,5
QF 1 501 à 2 000 €	22	14	14,50	9	8,5
QF > 2 001 €	24	15	15,50	10	9,5

Il précise également que le coût du service pour la commune est de l'ordre de 275 000 €.
Il ajoute que les diverses commissions communales ont proposé de reconduire les tarifs 2025-2026 et décide pour le périscolaire une majoration de facturation d'un montant forfaitaire de 50 € à appliquer en cas de retard des parents pour récupérer les enfants.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de fixer les tarifs 2026-2027 à l'accueil périscolaire et aux mercredis récréatifs comme suit :

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Facturation au ¼ d'heure

	MATIN 7 h - 8 h 15	MIDI 11 h 45 - 13 h 30		SOIR 16 h 15 - 18 h 30
QF < 500 €	L'heure 1,22 €	L'heure 1,22	Repas 3,78	L'heure 1,22 + goûter 1 €
QF 501 à 750 €	L'heure 2,00 €	L'heure 2,00	Repas 3,78	L'heure 2,00 + goûter 1 €
QF 751 à 1 000 €	L'heure 2,42 €	L'heure 2,42	Repas 3,78	L'heure 2,42 + goûter 1 €
QF 1 001 à 1 500 €	L'heure 2,82 €	L'heure 2,82	Repas 3,78	L'heure 2,82 € + goûter 1 €
QF 1 501 à 2 000 €	L'heure 3,22 €	L'heure 3,22	Repas 3,78	L'heure 3,22 € + goûter 1 €
QF > 2 001 €	L'heure 3,64 €	L'heure 3,64	Repas 3,78	L'heure 3,64 € + goûter 1 €

MAJORATION hors repas et goûter pour les élèves des communes extérieures : 10 %.
Le prix du repas suivra les révisions de prix appliqués par le prestataire de service.
MAJORATION forfaitaire de 50 € en cas de retard pour récupérer les enfants.

MERCREDIS RECREATIFS

	Journée Repas + goûter 7 h 30 - 18 h	Matin + repas 7 h 30 - 13 h 30	Repas + après-midi + goûter 12 h - 18 h	Après-midi + goûter 13 h 30 - 18 h	Matin 7 h 30 - 12 h
QF < 500 €	14	9	9,50	5	4,5
QF 501 à 750 €	16	10	10,50	6	5,5
QF 751 à 1 000 €	18	11	11,50	7	6,5
QF 1 001 à 1 500 €	20	13	13,50	8	7,5
QF 1 501 à 2 000 €	22	14	14,50	9	8,5
QF > 2 001 €	24	15	15,50	10	9,5

- décide d'appliquer ces tarifs au 1er septembre 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
FONTOY, le 30 avril 2026
Mathieu WEIS
Maire

Accusé de réception en préfecture
057-215702267-20260428-40-2026-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026